

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20251014-DEC2025-101-DE Date de télétransmission : 14/10/2025 Date de réception préfecture : 14/10/2025
--

DECISION DU PRESIDENT **N° D2025-101**

**Objet : N°2025-03 – Marché public de travaux d'aménagement des abords de la RD77
sur la Commune de Château-Gaillard**
Lot n°2 : Plantations et équipements
Modification n°1 : Approbation des prestations supplémentaires

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2025-049 en date du 27 juin 2025 portant attribution du marché public, passé en procédure adaptée, avec le Groupement d'Entreprises solidaire FALABELLA / CHEVAL PAYSAGES, dont le mandataire est la Société FALABELLA à Saint-Vulbas (01), concernant les travaux de plantations et d'équipements constituant le lot n°2, pour un montant total de 99 660.00 € HT calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif et une durée de réalisation de 12 semaines ;

CONSIDERANT qu'en raison des contraintes liées à la fermeture de la zone d'activité, il convient, par modification n°1, de prendre en compte les travaux de remplacement de bornes initialement prévues par des bornes réfléchissantes pour un montant total de 1 540.00 HT.

- **APPROUVE** la modification n°1 relative au marché public de travaux de plantations et d'équipements des abords de la RD 77 sur la commune de Château-Gaillard, constituant le lot n°2 et ayant pour objet des prestations supplémentaires.
- **PRECISE** que l'augmentation du montant HT initial du marché induite par la modification n°1 est de 1 540.00 HT soit une augmentation de 1.55 % et porte ainsi le montant du marché à la somme de 101 200.00 € HT.

.../...

- **DECIDE** de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 14 octobre 2025
Publiée le 15 OCT. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 14 octobre 2025.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

